

Conseil Communautaire du 16 septembre 2019

Compte rendu

Présents :

BARTELS Patrick, BECQUET Pascal, BEGARD Claude, BERSANO Fabrice, BONNET Hubert, BOULANGER Pierre-André, BULART Frédéric, CABON Joël, CALMUS Philippe, CAS Christelle, COULBEAUT Béatrice, COURTEFOIS James, DEBEAUFORT Gérard (Suppléant de HALLIER Marie-Christine), DEHOVE Claude, DESMAREST Nathalie, DUCAT Philippe, DUCATILLON Jean-Louis, DURAND Nathalie, FERON Didier, FOSSIER Philippe, GANDON Bernard, GERARD Christian, GILET Rémy, KLEIN Marie, LANGEVIN Alain, LAURENT Dominique, LICETTE Gérard, LIEGEY Jacques, LORAIN Alain, LOUIS Chantal, MARLIER Francis, MOLINE Françoise, PHILIPPOT Claude, PIROZZINI Séverine, RAVAUX Martine, RENARD Hubert, SAILLARD François, SERIN Denis, SIMON Colette, SYLVESTRE Claude, VANNOBEL Christian, WEHR Alain

Mandat de procuration :

LUTIGNEAUX Annick par DUCAT Philippe

Absents :

ALLART Laurent, BOLLINNE Hervé, CHAUPIN Ludovic, DELEBECQUE - RAPIN Sabrina, DERVIN Alain, GAGNE Gérard, LACHAMBRE Didier, LAPOINTE Michel, LEBEE Pierre-Marie, MENUGE Claude, NORMAND Alain, PARANT Odette, PEDURANT Ghislaine, PREVOT Gérard, REMY Elisabeth, RENAUX Sophie, ROBERT Hervé, ROUAN Frédéric, TERRASSIN Cédric, TIMMERMAN Philippe, VAN DEN AVENNE Urbain, VITU Ghislaine, WOIMENT Benjamin

Secrétaire de séance : Monsieur DUCAT Philippe

Propos liminaires du Président

Le Président remercie les élus de leur présence et insiste sur tous les chantiers ou projets en cours notamment la crèche de guignicourt, la piscine, les nouvelles Maisons France services (MFS).

Maison France services (MFS) : Le Préfet a suggéré l'idée de l'ouverture d'une MFS supplémentaire sur la Champagne Picarde. A la suite de cet échange informel, le Président a sollicité le concours financier de la Préfecture dans l'hypothèse de la création d'une 3ème MFS sur le bourg de Liesse pour redynamiser l'espace numérique existant. Cela porterait le soutien financier de l'Etat à 90 000 €/an (soit 30 000 euros par structure) et permettrait d'affecter du personnel intercommunal existant.

GEMAPL : Le syndicat mixte *Entente Oise Aisne* a présenté ses missions et compétences pour l'exercice de la compétence GEMAPI en commission environnement. Une nouvelle intervention en Conseil Communautaire du 10 décembre sera programmée et suivie d'un un vote. La Champagne Picarde a désormais des responsabilités importantes en cas d'inondations et possède depuis 2018 une compétence qu'elle n'assume pas .

La cotisation serait de 3 euros/habitant à faire supporter par une augmentation de la taxe GEMAPI.

SPANC : La Commission s'est réunie. L'hypothèse de rendre cette compétence aux communes a été étudiée. Toutefois, les responsabilités et contraintes imposées individuellement aux maires auraient été importantes. Selon la décision de la commission, le choix est donc de poursuivre partiellement l'exercice de cette compétence. Nous ne ferons plus de contrôles périodiques mais uniquement les contrôles de vente et les contrôles travaux. Il est possible que le Préfet intervienne car nous n'exercerons plus une mission obligatoire. Le personnel sera ré affecté . Une recette (redevances de l'ordre de 50 000 € par an) disparaît et devra être assumée par le budget principal.

Fibre optique : un avenant à la convention de partenariat avec l'USEDA sera proposé en décembre. Il portera la participation de la Champagne Picarde à 228 000 €/an pendant 20 ans (217 000 euros dans la convention actuelle) pour l'investissement. Cette hausse correspond aux travaux Fibre pour les 8 communes "seulement" montées en débit à ce jour. Les travaux continuent. 23 seront en fibre optique à la fin de l'année. En 2022, toutes les communes seront fibrées

Camping car : Toutes les aires sont opérationnelles : Sissonne - Maizy - Berry au Bac depuis août.

ZAC GUIGNICOURT : les actes sont signés pour les 3 terrains : Établissements Lambinet, marbrerie Péchenard et le SDIS pour un total d'environ 12 000 m2.

Piscine : sous la conduite de l'architecte, l'équipe de maîtrise d'oeuvre poursuit son travail. Le calendrier devrait être respecté. Le Directeur présentera les plans en fin de réunion.

Intervention de Denis SERIN sur le RGPD (règlement sur la protection des données)

L'objet de l'intervention est de présenter le GIE Convergence et les propositions de mutualisation au profit des communes pour la mise en conformité RGPD. la Champagne picarde adhère au GIE et pourrait faire bénéficier de l'expertise du GIE à ses communes .

Les mairies collectent des données personnelles notamment à travers les registres électoraux, l'état-civil.. Denis Serin met en garde les élus sur la sécurisation des données (anti virus, sauvegarde..). L'enjeu est de désigner un délégué à la protection des données et d'avoir un registre des données.

Madame COULBEAUT demande si le délégué à la protection des données peut être le maire ou la secrétaire de mairie.

Monsieur SERIN précise que le DPD ne peut en aucun cas être le maire. La désignation de la secrétaire de mairie est fortement déconseillée (juge et partie).

Le registre des données reprend l'ensemble des traitements aussi bien numérique que papier. A titre d'exemple, la réception de CV doit être consigné dans ce registre. Il existe également des traitements spécifiques en raison de la sensibilité des données notamment les données sanitaires des personnes fragiles. Cela concerne plutôt les pompiers, le secteur hospitalier mais aussi le CCAS.

Pour simplifier la mise en conformité des communes et assurer légalement les missions essentielles, **le GIE propose via la Champagne picarde de devenir le DPD des communes et de mettre à disposition d'un registre de traitement pré-rempli pour les petites collectivités.** L'ensemble des traitements est listé dans la base fournie. Il n'y a plus qu'à cocher et renseigner les données , le nom du logiciel utilisé, l'usage des données, leur mode de traitement

Madame MOLINE explique avoir déjà rempli des tableaux relatifs aux agents. Cela semblait émaner du centre de gestion. Elle précise que l'ADICA propose également ce type de prestation.

Monsieur CHARPENTIER rappelle en effet que des sociétés privées ou des entités publiques proposent des prestations avec des tarifs parfois prohibitifs. Un courriel a été adressé aux communes en juillet afin de proposer une solution à moindre frais et sans contraintes via le GIE, pour les communes qui le souhaitent .

La CCCP est membre du GIE. Le GIE peut intervenir pour le compte des communes volontaires contre une participation financière de **150 euros par an** pour 3 ans (soit 450 euros au total) pour proposer

une mise en conformité avec le RGPD : désignation d'un DPD et mise à disposition un registre de traitement pré-rempli

Un nouveau courriel sera envoyé avec le projet de convention (communes /cc) ainsi qu'un modèle de délibération. Le Conseil Communautaire délibèrera en décembre pour signer la convention avec les communes souhaitant s'engager.

Messieurs GILET et BERSANO demandent si cette convention pourrait s'adresser aux syndicats?

Monsieur SERIN confirme que cette prestation pourra bénéficier au même tarif aux syndicats inclus dans le périmètre de la Champagne Picarde. Il précise par ailleurs que la commune de Villeneuve , membre du GIE bénéficiera gratuitement de la prestation RGPD.

REZ'o Pouce / Mobilités douces

Le Président estime que la mobilité est une problématique sensible et incontournable de la ruralité.

Nous attendons la réponse de l'appel à projet "french mobility" qui devrait intervenir en octobre et pourrait permettre de cofinancer des actions (aires de co-voiturage, vélobus ou pedibus, déploiement de rez'o pouce).

Les démarches pour la mise en place de rézo pouce sont engagées. Cette solution "clef en main" d'auto stop organisé est peu onéreuse en comparaison des systèmes de transports à la demande cher et rarement pérenne. Le succès de ce déploiement sera lié à la communication et à l'implication des communes dans la la promotion du dispositif .

Florence TABART, chargée de mission FEDER ira en formation au mois d'octobre et organisera ensuite une réunion spécifique de présentation à l'adresse des communes.

Il faudra ensuite déterminer les arrêts pour les communes.

Un vidéo de présentation est disponible ici ==> <https://www.youtube.com/watch?v=MeOaJWKDa-I>

Par ailleurs, la communauté de communes est inscrite au challenge mobilité organisé dans les Hauts-de-France. Dans ce cadre, sur la semaine du 16 au 21 septembre tout est fait pour économiser des kilomètres et repenser les trajets quotidiens. Certains agents sont notamment venus à vélo, en roller, trottinette, co-voiturage.

Ces initiatives pleines d'humour ont fait l'objet d'une vidéo réalisée par Catherine Delpoux.

Le Président félicite les services pour l'originalité de leur démarche dans le cadre de cette semaine de la mobilité. Cela renforce la cohésion des services et donne une image positive et novatrice de la Champagne Picarde.

- **Délibération 1 : Bâtiment pour le projet de légumerie**

Ce projet s'inscrit dans le projet alimentaire territorial départemental. L'intérêt de ce projet et l'implication des acteurs (Chambre d'agriculture, Préfecture, producteurs, commune et AED) sont réels. Ce projet a déjà été présenté par l'AED lors du Conseil Communautaire du 19 juin. L'association ne souhaite pas investir dans un bâtiment et sollicite la Champagne Picarde pour le financement de ce bâtiment de 200 m².

Le Président précise que nous n'avons pas eu communication des données complémentaires attendues (business plan, liste des producteurs et des clients, évolution de l'activité...) mais propose néanmoins d'avancer sur la question de l'investissement dans un bâtiment.

Monsieur VANNOBEL précise que l'étude (business plan) par le GRIEP est en cours. Sur le fond, ce projet est viable et permettra la création de 5 emplois. Par ailleurs, il précise que le traitement de l'eau de la légumerie est classique, il sera géré par l'AED comme tous les investissements productifs (rejet des eaux usées de 2m³/ tonne de légume).

Néanmoins, pour le Président, le coût estimatif du bâtiment de 400 000€ pour 200m² semble assez élevé.

Monsieur LORAIN informe qu'une visite de la SONOCAS a été réalisée. Ce bâtiment offre une surface de plain pied de 2500m² facilement divisible et des bureaux en mezzanine (800m²).

Le Président se dit favorable à l'achat de ce bâtiment et souhaiterait faire une proposition financière à 400 000 €. Ce bâtiment serait une alternative à la construction pour un prix de revient au m² largement inférieur à celui d'une construction neuve. Il permettrait aussi pour l'avenir de disposer de bâtiments à louer.

Monsieur SAILLARD s'interroge sur les débouchés pour la légumerie et souhaite savoir si les écoles ont été contactées et sont prêtes à s'engager.

Le Président précise que cette étude a été faite par la chambre d'agriculture, le marché est clairement identifié. Les clients de la légumerie sont forcément des cuisines centrales (fabrication de repas).

Les écoles primaires font livrer des repas tout prêts et ne sont pas directement concernées. Toutefois, la loi EGALIM prévoit aussi que les fournisseurs de repas (type API, ELIOR) doivent s'approvisionner localement.

M VANNOBEL propose à tous les élus intéressés de visiter la légumerie de st Michel en ternoise le 30 septembre prochain.

Messieurs BOULANGER et BARTELS se questionnent sur le type de légumes produits. Seront-ils bios ? La production ne sera pas entièrement bio mais issue de l'Aisne. La liste des maraîchers doit être présentée dans le projet attendu.

Monsieur CHARPENTIER rappelle que sur le fond tous les acteurs sont favorables à ce projet unique dans l'Aisne. L'objectif de la délibération proposée aux délégués est de poursuivre la réflexion et faire chiffrer avec précision la construction d'un bâtiment ou le rachat de la SONOCAS avec les travaux afférents.

Monsieur RENARD s'étonne des chiffres annoncés (2000 €/m²) bien plus que ce que l'on observe dans le monde agricole ou même dans les projets de pôle scolaire.

Monsieur CHARPENTIER nuance ces chiffres puisque les bâtiments agricoles sont dépourvus d'isolation, d'électricité et livrés bruts. Toutefois, le coût estimatif pour la construction semble élevé et devra être affiné. Il devrait demeurer autour des 1200 à 1500 €/m² d'où l'intérêt d'étudier la solution SONOCAS dont le prix de revient (acquisition et travaux) serait au maximum de 400 €/m² avec des surfaces disponibles pour accueillir d'autres entreprises locataires.

Monsieur RENARD s'interroge sur l'attractivité du territoire de Sissonne sans proximité avec l'autoroute. Monsieur FERON rappelle que des bâtiments intercommunaux sont restés inoccupés pendant des années.

Il est précisé à Madame COULBEAUT que le loyer de l'AED serait de 6 000 €/an.

En réponse à monsieur GILET il est précisé que le bâtiment de la SONOCAS date de 15 ans.

Monsieur BARTELS espère que la DETR soit accordée pour l'achat de la SONOCAS. Le Président pense qu'elle pourrait intervenir pour les travaux.

Monsieur RENARD souhaite connaître l'origine de l'estimation du coût pour le bâtiment.

Monsieur CHARPENTIER précise que le bâtiment a été estimé par les domaines à 690 000 € hors frais en 2015. Le prix fixé par le liquidateur est de 650 000 € frais compris.

Monsieur DUCAT qui a participé à la visite atteste que le bâtiment est très intéressant.

A la suite de ces échanges, le Conseil propose de faire une proposition d'acquisition à 400 000 €.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de recourir à un architecte pour estimer plus précisément le coût de construction d'un bâtiment neuf de 200 m². La décision finale sera prise par le Conseil Communautaire après réponse à ces 2 points.

- **Délibération 2 : Convention avec les chambres consulaires**

Madame COULBEAUT demande des précisions sur ces prestations qui semblent faire partie des missions traditionnelles des chambres consulaires.

Monsieur CHARPENTIER confirme qu'il s'agit de missions régaliennes des chambres qui recherchent désormais des financements auprès des intercommunalités. Ces conventions sont conclues pour 1 an et nous exigerons des résultats avant de reconduire éventuellement en 2021.

Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité la signature d'une convention avec la chambre de commerce et d'industrie pour 2020 (convention annuelle) pour un montant de 4 500€ et avec la chambre des métiers pour un montant maximum de 2 500€

- **Délibération 3 : Bonification des aides du PIG**

Monsieur MARLIER demande si cette participation intercommunale s'additionne avec les autres aides de l'ANAH.

L'ANAH apporte des subventions bonifiées dans le cadre d'une opération territoriale globale (PIG).

Le département, les EPCI et la Région bonifient ces aides qui atteignent 50 et 80% selon les dispositifs et les bénéficiaires.

Madame COULBEAUT souhaite connaître le nombre de bénéficiaires de ces aides.

Monsieur SYLVESTRE précise à Madame COULBEAUT que lors des trois dernières années : 35 propriétaires ont été bénéficiaires pour un montant d'environ 65 000 euros de subventions intercommunales avec une répartition équitable sur le territoire.

Monsieur CHARPENTIER préconise aux élus de faire la promotion du dispositif et de rediriger les administrés vers SOLIHA qui gère les aides pour le Département. Il précise à Monsieur SAILLARD que certaines aides sont effectivement liées aux conditions de ressources pour les propriétaires.

Toutefois, 60% des foyers sont éligibles.

Le Président précise que la Commission Économie a suggéré ces nouveaux taux pour harmoniser les montants d'aides sur le département et non pour faire une économie.

- **Délibération 4 : Création d'un emploi permanent à temps complet catégorie A**

Suite à la réussite au concours par Audre FAUVET, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de créer un emploi d'Attaché à temps complet à partir du 1 octobre 2019 pour assurer les missions de développement économique du Territoire de la Communauté de Communes

- **Délibération 5 : Acquisition et déploiement du "pass numériques"**

Claire DUBOS explique le dispositif "pass numérique" initié par l'état sur le modèle des tickets restaurants ou des chèques cad'hoc. Nos MFS seront labellisées pour recevoir ces chèques APTIC pour les prestations dispensées (carte grise, dossier retraite, impôts, formations numériques). Nous achetons ces chèques subventionnés par l'état, nous les distribuerons gratuitement aux bénéficiaires (à déterminer) puis nous encaisserons dans les MFS, ces chèques remboursés par l'Etat pour leur valeur faciale. Plus d'informations ici ==><https://www.aptic.fr/>

Le Directeur des services expose aussi un premier bilan très positif du faitout connecté déjà 4000 visites, +10% de nouveaux usagers, des sollicitations très fréquentes (colloques à Paris, Lille, Marseille parfois en présence de ministres). Cette communication institutionnelle renforce l'image de la Champagne Picarde très remarquée pour la qualité et l'originalité ses actions singulières en milieu rural.

Ce nouveau dispositif de chéquiers numériques permet de promouvoir encore davantage nos équipements (les organismes sociaux type Caf, Pôle emploi y orienteront leurs bénéficiaires) et participe aux financements de nos maisons france services.

Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité la réponse à l'appel à projets de l'Etat selon le plan précisé ci-dessus et la mobilisation de 11 111 € de crédits pour une mise en œuvre du déploiement en 2020 et 2021.

- **Délibération 6 : Demande de subvention - Réhabilitation des locaux du multi accueil de Guignicourt**

Monsieur CHARPENTIER indique que ce projet est inscrit dans contrat de ruralité qui prévoyait à l'origine une réhabilitation du local existant. Après réflexion, le local n'est pas adapté et la demande est croissante. La commune de Villeneuve sur Aisne a accepté de mettre à disposition l'ancienne école PRÉVERT pour ce multi accueil.

Il est répondu à monsieur BOULANGER que la mise à disposition nous permet de faire ce que l'on souhaite du bâtiment pour l'objet défini dans la convention à intervenir avec la commune. La piscine de sissonne est également mise à disposition ce qui permet toute liberté de gestion (sauf de vendre l'immeuble).

Monsieur RENARD fait remarquer que la commune reste propriétaire des locaux et qu'à terme, elle pourrait récupérer un beau bâtiment en fin d'exploitation. Il s'étonne que Guignicourt ne mette pas de participation financière alors que plus value est importante pour la commune.

Monsieur LIEGEY répond que la crèche bénéficie aux usagers de Guignicourt mais aussi de nombreuses autres communes dans la crèche ! Cela est valable pour le stade ou autre équipement sportif très fréquenté par les communes alentours et portés par la commune.

Messieurs BERSANO et LORAIN précisent qu'une micro crèche privée est en construction à Villeneuve. La demande est forte et le multi accueil fonctionnera pendant de nombreuses années. La question du retour du bâtiment à la commune n'est donc pas un sujet.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

VALIDE le principe de réalisation de cet établissement d'accueil de la petite enfance de 30 places sur le territoire de VILLENEUVE sur AISNE.

APPROUVE la mise à disposition de la parcelle et des locaux de l'école PRÉVERT à VILLENEUVE sur AISNE et autoriser le Président à signer la convention.

PRÉCISE que le coût prévisionnel du projet et le plan de financement prévisionnel sont les suivants :

<u>Coût prévisionnel du projet :</u>	737 200 € HT
<u>Plan de financement prévisionnel :</u>	
CAF de l'Aisne (travaux et études) :	200 000 €
Région Picardie (PRADET) :	158 070 €
État (FNADT, DCIL et/ou DETR) :	158 070 €
Champagne Picarde :	221 060 € HT

- **Délibération 7 : Exonérations TEOM 2020**

Il est précisé à Monsieur CALMUS que l'EPHÈSE n'a pas été en mesure de nous préciser les bâtiments éligibles à l'exonération pour 2020. Avec leur aval, il ne figure pas dans la délibération. Ils solliciteront le cas échéant, un remboursement.

Sur proposition du DGS, le Conseil décide de ne plus rembourser ou exonérer les entreprises ne fournissant pas leur contrat de collecte de déchets dans les délais après demande de la Champagne Picarde.

le Conseil Communautaire valide à la majorité (1 contre) une exonération de la TEOM 2020 aux entreprises suivantes sous réserve d'envoi des justificatifs de collecte et traitement :

SCI GEM(FG couverture)	5, routy des moutons 02820 MONTAIGU
CRISTAL UNION	la gloie des bas prés 02190 CONDE SUR SUIPPE
AED	9001 rue du 8 mai 1945 02150 SISSONNE
AISNE BATIMENT	0205 et 9001 au-dessus de la terrière 02350 GIZY
JVI NEGOCE	001 le bois binet 02350 SAINTE PREUVE
TP ORFANI	2 rue de la cité 02190 CONDE SUR SUIPPE
SCI LES TORTUES ROYES	24 route de Liesse 02820 SAINT ERME
SAS CARREFOUR PROPERTY	3 rue Pierre Curtil 02190 GUIGNICOURT
PERLOT Christian	24 route de Reims 02150 NIZY LE COMTE

- **Délibération 8 : Groupement de commande départemental "diagnostic assainissement collectif" - commission d'appel d'offres du groupement de commande**

Conformément à la demande de la préfecture, le Conseil délibère à nouveau à l'unanimité pour désigner Alain WEHR et Rémi GILLET en qualité de membres de la Commission d'appel d'offre du groupement de commande départemental.

- **Délibération 9 : Groupement de commande départemental "diagnostic assainissement collectif" - Attribution du marché**

Il est précisé à Messieurs MARLIER et GILET que l'opération (neutre pour la CC) sera inscrite au budget 2021 de la Champagne Picarde (opération sous mandat). Les remboursements des communes seront précisés ultérieurement en fonction des acomptes payés et des subventions obtenues de l'agence de l'eau.

Le Conseil Communautaire

APPROUVE à l'unanimité l'attribution du marché du lot n°02 au groupement ALTEREO/IRH(tranche ferme et tranches optionnelles) pour un montant de 685 202.00€ HT soit 822 242.40€ TTC

SOLLICITE une subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie de 80% du montant TTC

- **Délibération 10 : DM - Inscription des crédits supplémentaires pour régularisation d'une opération sous mandat (groupement de commandes achat écrans SPEECHI)**

Madame KLEIN demande si les communes ou associations pourraient encore bénéficier de ce groupement de commande.

Monsieur CHARPENTIER informe que l'opération est soldée (marché payé, subvention accordées à 80%). Par ailleurs, il rappelle que les communes doivent aussi prendre une DM pour le remboursement des tableaux (modèle transmis par mail). les communes pourront bénéficier de la récupération de TVA avec une attestation de la CCCP jointe à leur état FCTVA.

La délibération pour l'inscription des recettes et dépenses est approuvée à l'unanimité.

- **Délibération 11 : DM inscription de crédits supplémentaires pour régularisation de la TVA (budget bat éco)**

Monsieur CHARPENTIER précise à madame COULBEAUT que cette DM vise à rectifier l'inscription budgétaire. L'inscription initiale au budget 2017 ne prenait pas en compte la TVA pour 6000€ au compte spécifique.

La délibération pour l'inscription des recettes et dépenses est approuvée à l'unanimité.

- **Délibération 12 : Demande de subventions DRAC - Résidence artistique journalistique**

La DRAC propose d'accompagner financièrement la communauté de communes pour ce volet médiation et éducation autour de l'écriture journalistique et du décryptage des informations.

Celui-ci pourrait judicieusement s'articuler avec un futur contrat territoire lecture (CTL) en prenant appui sur le réseau de lecture publique existant.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité de SOLLICITER la participation financière de la DRAC sur les actions proposées dans le contrat à hauteur de 80 % sur la base d'un coût prévisionnel de 37 500€ TTC.

M CHARPENTIER précise que ces dépenses entrent le budget culturel annuel à destination des scolaires. Les subventions DRAC permettront de financer des dépenses récurrentes non subventionnées les années antérieures au contrat culture ruralité.

QUESTIONS DIVERSES

Madame CAS informe le Conseil que la commune de Roucy a fait l'objet d'un reportage par les journalistes de TF1 dans le cadre de l'opération "sauvons nos villages". La diffusion est prévue la semaine du 7 au 11 octobre.

Monsieur CHARPENTIER présente les plans de la piscine et l'état d'avancement du projet. Le dépôt du permis de construire est prévu en octobre. Les travaux pourraient débuter au printemps 2020. Il n'y aura pas de fermeture de l'établissement au cours de cette année scolaire. Les financements sont obtenus hormis pour le Rgion (RV avec la direction des sports le 24 septembre)

Le projet intègre un espace bien être (sauna, hammam, jacuzzi), un second bassin, une aire de jeux aquatiques pour les petits. L'accueil, les vestiaires et les sanitaires seront entièrement reconstruits.

La prochaine réunion sur l'avant projet détaillé est fixée au 11 octobre à 14h00.

Monsieur LORAIN informe le Conseil qu'il n'a pas souhaité donner suite à la demande de subvention de la Fédération des chasseurs.

Monsieur WERTH félicite les équipes ayant contribué à la réussite de cette première édition de la fête des associations couplée à un marché des producteurs locaux.

Monsieur MARLIER remercie l'équipe du chantier d'insertion pour le remarquable travail effectué au sein de sa commune.

Monsieur LORAIN lève la séance à 21h00